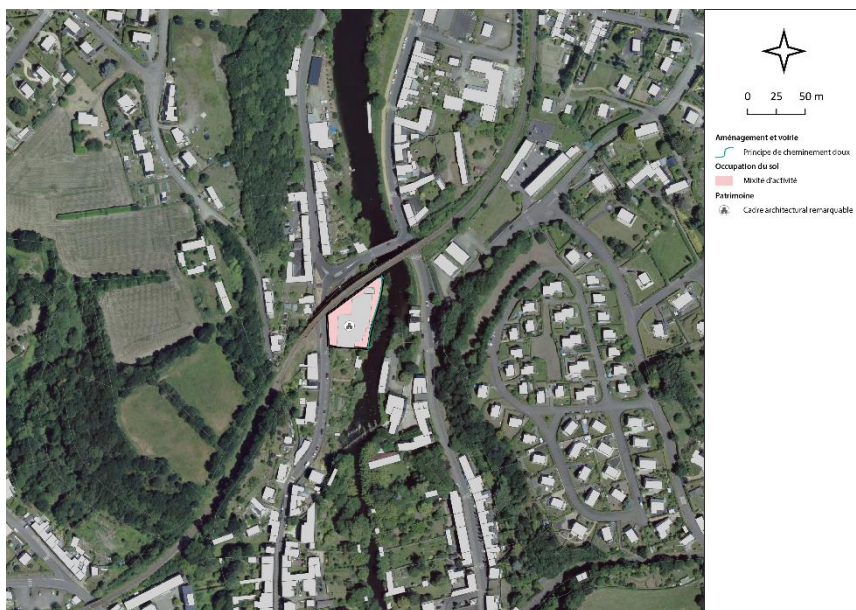


SECTEUR 3. RUE DE LA PRESQU'ÎLE



Dans le cadre du réaménagement de l'entrée de ville, le site occupé par un garage peut être dédié à la réalisation d'une opération mixte pouvant accueillir un espace public et des logements.

Le maintien d'une activité économique est possible uniquement dans le cadre d'une requalification complète du bâti en termes de volumétrie, d'aspect et la création d'un accès aux berges du Trieux.

Sur le plan architectural et paysager, une attention particulière doit être portée à cette opération située en entrée de ville. Le projet permet de mettre en valeur l'environnement urbain et les vues sur les abords du Trieux.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,19 hectare	
Répartition :			
0%	Habitat	100%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel